

ECRITURES COMPTABLES BIMPLI CESU

EXEMPLE

Vous avez 10 salariés qui bénéficient chacun de 10 titres Bimpli CESU par mois. Chaque titre a une valeur de 15 €. La part salariale est de 50 % de la valeur faciale, soit 7,50 €.

La commande globale est de 100 titres Bimpli CESU par mois : 10 salariés x 10 titres chacun.

Le montant de la commande est de 1 500 € (100 titres x 15 €) avec 60 €^{TTC} de frais de prestations de services (hors frais de livraison).



» ACHAT ET RÈGLEMENT DES TITRES BIMPLI CESU

Valeur libératoire et prestations de services

437 : Autres organismes sociaux ou 467 : Débiteurs divers	6476 Frais de prestations	512 Banque
1 500 €	60 €^{TTC}	1 560 €

» DISTRIBUTION

Parts patronales et salariales / sorties de stock : 2 cas de figure

1. La part salariale est retenue sur la fiche de paie :

6477 ou 648 Participation Bimpli CESU	421 Rémunération du personnel	437 ou 467 Débiteurs divers
750 €	750 €	1 500 €

2. La part salariale est retenue en opération de caisse ou de banque :

6477 ou 648 Participation carte titre-restaurant	512 ou 530 Banque ou Caisse	437 ou 467 Débiteurs divers
750 €	750 €	1 500 €

NB : Si la participation de l'entreprise est supérieure au plafond d'exonération (1 830 € par année civile et par salarié pour 2022), la part à intégrer dans l'assiette des cotisations sociales est égale à la différence entre cette participation patronale et ce plafond. Elle doit alors apparaître sur le compte 641700 : avantages en nature sur Bimpli CESU.



FAQ disponible sur
bimpli.com



Formulaire en ligne sur
bimpli.com



0 820 20 20 01 Service 0,09 € / min
+ prix appel